
COMMUNE DE POURCIEUX

Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
N°CNE-2021/03/01

SEANCE du 30 mars 2021

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL			
En exercice	Présents		Représentés
19	14		3
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions
17	17	0	0

OBJET : Approbation du compte de gestion Commune 2020.

L'an deux mille vingt et un et le trente mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du 25 mars 2021, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Claude PORZIO, Maire.

Présents : Robert RIEU – Virginie BASSO – Gilles-Olivier PAYAN – Isabelle CAGIATI – Jean-Raymond NIOLA – Renée SALVATORI – Jean-Paul DANIEL – Bernard PERIZZATO – Hélène AUDIFFREN – Olivia FLORENT – Christian FABRE – Carole GENOUX – Isabelle MAILLY-JOUBERT.

Procurations : Philippe ANDRE représenté par Robert RIEU – Claude GARINEAUD représentée par Jean-Raymond NIOLA – Christophe PALUSSIÈRE représenté par Christian FABRE.

Absents : Mathieu MEGARDON – Alexandra HUSSELSTEIN.
Est élue secrétaire de la séance : Isabelle CAGIATI.

Monsieur le Maire, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :
Monsieur Jean-Christophe PLENERT, comptable municipal, m'a transmis le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2020.
Je vous invite à approuver ce compte de gestion avec lequel notre Compte Administratif se trouve en concordance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,
Vu le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2020 présenté par le comptable municipal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2020 établi par Monsieur Jean-Christophe PLENERT, comptable municipal.

Certifié exécutoire compte tenu
de la réception en Sous-préfecture,
le 1er avril 2021
et l'affichage en Mairie,
le 1er avril 2021
Claude PORZIO.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Le Maire,
Claude PORZIO.



COMMUNE DE POURCIEUX

Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
N°CNE-2021/03/02

SEANCE du 30 mars 2021

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL			
En exercice	Présents		Représentés
19	14		3
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions
17	17	0	0

OBJET : *Approbation du compte de gestion budget service Eau et Assainissement 2020.*

L'an deux mille vingt et un et le trente mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du 25 mars 2021, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Claude PORZIO, Maire.

Présents : Robert RIEU – Virginie BASSO – Gilles-Olivier PAYAN – Isabelle CAGIATI – Jean-Raymond NIOLA – Renée SALVATORI – Jean-Paul DANIEL – Bernard PERIZZATO – Hélène AUDIFFREN – Olivia FLORENT – Christian FABRE – Carole GENOUX – Isabelle MAILLY-JOUBERT.

Procurations : Philippe ANDRE représenté par Robert RIEU – Claude GARINEAUD représentée par Jean-Raymond NIOLA – Christophe PALUSSIÈRE représenté par Christian FABRE.

Absents : Mathieu MEGARDON – Alexandra HUSSELSTEIN.
Est élue secrétaire de la séance : Isabelle CAGIATI.

Monsieur le Maire, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :
Monsieur Jean-Christophe PLENERT, comptable municipal, m'a transmis le compte de gestion du budget service Eau et Assainissement pour l'exercice 2020.
Je vous invite à approuver ce compte de gestion avec lequel notre Compte Administratif se trouve en concordance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,

Vu le compte de gestion du service Eau et Assainissement pour l'exercice 2020 présenté par le comptable municipal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le compte de gestion du service Eau et Assainissement pour l'exercice 2020 établi par Monsieur Jean-Christophe PLENERT, comptable municipal.

Certifié exécutoire compte tenu
de la réception en Sous-préfecture,
le deu avril 2021.....
et l'affichage en Mairie,
le deu avril 2021.....
Claude PORZIO.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Le Maire,
Claude PORZIO.



COMMUNE DE POURCIEUX

Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
N°CNE-2021/03/03

SEANCE du 30 mars 2021

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL			
En exercice	Présents		Représentés
19	14		3
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions
17	17	0	0

OBJET : Approbation du compte de gestion budget annexe Eau 2020.

L'an deux mille vingt et un et le trente mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du 25 mars 2021, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Claude PORZIO, Maire.

Présents : Robert RIEU – Virginie BASSO – Gilles-Olivier PAYAN – Isabelle CAGIATI – Jean-Raymond NIOLA – Renée SALVATORI – Jean-Paul DANIEL – Bernard PERIZZATO – Hélène AUDIFFREN – Olivia FLORENT – Christian FABRE – Carole GENOUX – Isabelle MAILLY-JOUBERT.

Procurations : Philippe ANDRE représenté par Robert RIEU – Claude GARINEAUD représentée par Jean-Raymond NIOLA – Christophe PALUSSIÈRE représenté par Christian FABRE.

Absents : Mathieu MEGARDON – Alexandra HUSSELSTEIN.
Est élue secrétaire de la séance : Isabelle CAGIATI.

Monsieur le Maire, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :
Monsieur Jean-Christophe PLENERT, comptable municipal, m'a transmis le compte de gestion du budget annexe Eau pour l'exercice 2020.

Je vous invite à approuver ce compte de gestion avec lequel notre Compte Administratif se trouve en concordance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,

Vu le compte de gestion du budget annexe Eau pour l'exercice 2020 présenté par le comptable municipal,

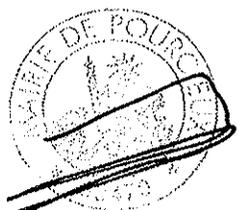
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le compte de gestion du budget annexe Eau pour l'exercice 2020 établi par Monsieur Jean-Christophe PLENERT, comptable municipal.

Certifié exécutoire compte tenu
de la réception en Sous-préfecture,
le 1er avril 2021.....
et l'affichage en Mairie,
le 1er avril 2021.....
Claude PORZIO.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Le Maire,
Claude PORZIO.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT du VAR

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

CANTON DE SAINT MAXIMIN

Envoyé en préfecture le 01/04/2021
Reçu en préfecture le 01/04/2021
Affiché le 
ID : 083-218300960-20210330-CNE20210304-DE

COMMUNE DE POURCIEUX

Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
N°CNE-2021/03/04

SEANCE du 30 mars 2021

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL			
En exercice	Présents		Représentés
19	14		3
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions
17	17	0	0

OBJET : Approbation du compte de gestion budget annexe Assainissement 2020.

L'an deux mille vingt et un et le trente mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du 25 mars 2021, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Claude PORZIO, Maire.

Présents : Robert RIEU – Virginie BASSO – Gilles-Olivier PAYAN – Isabelle CAGIATI – Jean-Raymond NIOLA – Renée SALVATORI – Jean-Paul DANIEL – Bernard PERIZZATO – Hélène AUDIFFREN – Olivia FLORENT – Christian FABRE – Carole GENOUX – Isabelle MAILLY-JOUBERT.

Procurations : Philippe ANDRE représenté par Robert RIEU – Claude GARINEAUD représentée par Jean-Raymond NIOLA – Christophe PALUSSIÈRE représenté par Christian FABRE.

Absents : Mathieu MEGARDON – Alexandra HUSSELSTEIN.
Est élue secrétaire de la séance : Isabelle CAGIATI.

Monsieur le Maire, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :
Monsieur Jean-Christophe PLENERT, comptable municipal, m'a transmis le compte de gestion du budget annexe Assainissement pour l'exercice 2020.
Je vous invite à approuver ce compte de gestion avec lequel notre Compte Administratif se trouve en concordance.

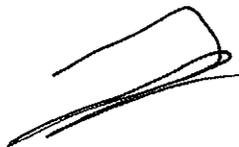
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,

Vu le compte de gestion du budget annexe Assainissement pour l'exercice 2020 présenté par le comptable municipal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le compte de gestion du budget annexe Assainissement pour l'exercice 2020 établi par Monsieur Jean-Christophe PLENERT, comptable municipal.

Certifié exécutoire compte tenu
de la réception en Sous-préfecture,
le 1er avril 2021.....
et l'affichage en Mairie,
le 1er avril 2021.....
Claude PORZIO,



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Le Maire,
Claude PORZIO.



COMMUNE DE POURCIEUX

Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
N°CNE-2021/03/05

SEANCE du 30 mars 2021

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL			
En exercice	Présents		Représentés
19	13		3
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions
16	16	0	0

OBJET : *Adoption du Compte Administratif 2020 Commune.*

L'an deux mille vingt et un et le trente mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du 25 mars 2021, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Claude PORZIO, Maire.

Présents : Robert RIEU – Virginie BASSO – Gilles-Olivier PAYAN – Isabelle CAGIATI – Jean-Raymond NIOLA – Renée SALVATORI – Jean-Paul DANIEL – Bernard PERIZZATO – Hélène AUDIFFREN – Olivia FLORENT – Christian FABRE – Carole GENOUX – Isabelle MAILLY-JOUBERT.

Procurations : Philippe ANDRÉ représenté par Robert RIEU – Claude GARINEAUD représentée par Jean-Raymond NIOLA – Christophe PALUSSIÈRE représenté par Christian FABRE.

Absents : Mathieu MEGARDON – Alexandra HUSSELSTEIN.
Est élue secrétaire de la séance : Isabelle CAGIATI.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du Compte Administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du Compte Administratif et du Compte de Gestion,
Considérant que Monsieur Robert RIEU, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du Compte Administratif,
Considérant que Monsieur Claude PORZIO, Maire s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Robert RIEU pour le vote du Compte Administratif,
Délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2020 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2020 dressé par le comptable,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le Compte Administratif 2020, et arrête ainsi les comptes :

Fonctionnement :

Dépenses :

Prévu : 1 577 969,95 €
Réalisé : 1 437 503,31 €

Recettes :

Prévu : 1 577 969,95 €
Réalisé : 1 471 026,19 €

Investissement :

Dépenses :

Prévu : 997 468,11 €
 Réalisé : 628 168,64 €
 Reste à réaliser : 118 439,18 €

Recettes :

Prévu : 997 468,11 €
 Réalisé : 448 505,06 €
 Reste à réaliser : 87 504,00 €

Résultat de clôture de l'exercice 2020 :

Budget principal

Fonctionnement : 94 782,29 €
 Investissement : 285 686,39 €

Budget Eau

Fonctionnement : 133 282,86 €

Budget Assainissement

Fonctionnement : 66 411,23 €

Résultat global : 580 162,77 €

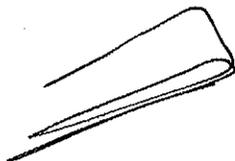
Certifié exécutoire compte tenu
 de la réception en Sous-préfecture,

le 1er avril 2021

et l'affichage en Mairie,

le 1er avril 2021

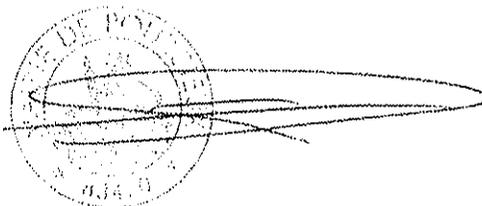
Claude PORZIO.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de séance,

Robert RIEU.



COMMUNE DE POURCIEUX

Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
N°CNE-2021/03/06

SEANCE du 30 mars 2021

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL			
En exercice	Présents		Représentés
19	13		3
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions
16	16	0	0

OBJET : Adoption du Compte Administratif service Eau et Assainissement 2020.

L'an deux mille vingt et un et le trente mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du 25 mars 2021, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Claude PORZIO, Maire.

Présents : Robert RIEU – Virginie BASSO – Gilles-Olivier PAYAN – Isabelle CAGIATI – Jean-Raymond NIOLA – Renée SALVATORI – Jean-Paul DANIEL – Bernard PERIZZATO – Hélène AUDIFFREN – Olivia FLORENT – Christian FABRE – Carole GENOUX – Isabelle MAILLY-JOUBERT.

Procurations : Philippe ANDRÉ représenté par Robert RIEU – Claude GARINEAUD représentée par Jean-Raymond NIOLA – Christophe PALUSSIÈRE représenté par Christian FABRE.

Absents : Mathieu MEGARDON – Alexandra HUSSELSTEIN.

Est élue secrétaire de la séance : Isabelle CAGIATI.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du Compte Administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du Compte Administratif et du Compte de Gestion,

Considérant que Monsieur Robert RIEU, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du Compte Administratif,

Considérant que Monsieur Claude PORZIO, Maire s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Robert RIEU pour le vote du Compte Administratif,

Délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2020 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2020 dressé par le comptable,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le Compte Administratif 2020, et arrête ainsi les comptes :

Fonctionnement :

Dépenses :

Prévu : 0,00 €

Réalisé : 0,00 €

Recettes :

Prévu : 0,00 €

Réalisé : 0,00 €

Investissement :

Dépenses :

Prévu : 0,00 €
 Réalisé : 0,00 €
 Reste à réaliser : 0,00 €

Recettes :

Prévu : 0,00 €
 Réalisé : 0,00 €
 Reste à réaliser : 0,00 €

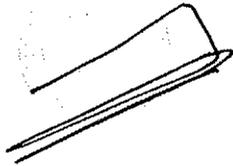
Résultat de clôture de l'exercice 2020 :

Transfert de résultats par opération d'ordre non budgétaire (transfert Communauté d'Agglomération Provence Verte suite au transfert de compétence de l'eau et de l'assainissement).

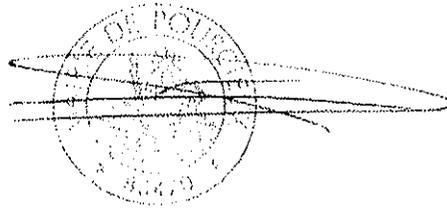
Fonctionnement : -27 159,41 €
 Investissement : -208 350,03 €
 Résultat global : -235 509,44 €

Certifié exécutoire compte tenu
 de la réception en Sous-préfecture,
 le 1er avril 2021
 et l'affichage en Mairie,
 le 1er avril 2021

Claude PORZIO.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
 Le Président de séance,
 Robert RIEU.



COMMUNE DE POURCIEUX

Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
N°CNE-2021/03/07

SEANCE du 30 mars 2021

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL			
En exercice	Présents		Représentés
19	13		3
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions
16	16	0	0

OBJET : Adoption du Compte Administratif budget annexe Eau 2020.

L'an deux mille vingt et un et le trente mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du 25 mars 2021, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Claude PORZIO, Maire.

Présents : Robert RIEU – Virginie BASSO – Gilles-Olivier PAYAN – Isabelle CAGIATI – Jean-Raymond NIOLA – Renée SALVATORI – Jean-Paul DANIEL – Bernard PERIZZATO – Hélène AUDIFFREN – Olivia FLORENT – Christian FABRE – Carole GENOUX – Isabelle MAILLY-JOUBERT.

Procurations : Philippe ANDRE représenté par Robert RIEU – Claude GARINEAUD représentée par Jean-Raymond NIOLA – Christophe PALUSSIÈRE représenté par Christian FABRE.

Absents : Mathieu MEGARDON – Alexandra HUSSELSTEIN.

Est élue secrétaire de la séance : Isabelle CAGIATI.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du Compte Administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du Compte Administratif et du Compte de Gestion,
Considérant que Monsieur Robert RIEU, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du Compte Administratif,
Considérant que Monsieur Claude PORZIO, Maire s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Robert RIEU pour le vote du Compte Administratif,
Délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2020 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2020 dressé par le comptable,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le Compte Administratif 2020, et arrête ainsi les comptes :

Fonctionnement :

Dépenses :

Prévu : 348 980,50 €
Réalisé : 114 504,02 €

Recettes :

Prévu : 348 980,50 €
Réalisé : 247 786,88 €

Investissement :

Dépenses :

Prévu : 26 500,00 €
Réalisé : 0,00 €
Reste à réaliser : 0,00 €

Recettes :

Prévu : 26 500,00 €
Réalisé : 0,00 €
Reste à réaliser : 0,00 €

Résultat de clôture de l'exercice 2020 :

Fonctionnement : 133 282,86 €
Investissement : 0,00 €
Résultat global : 133 282,86 €

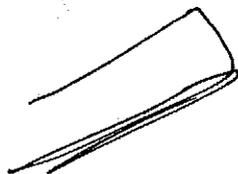
Certifié exécutoire compte tenu
de la réception en Sous-préfecture,

le 1er avril 2021

et l'affichage en Mairie,

le 1er avril 2021

Claude PORZIO



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de séance,

Robert RIEU.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

 DEPARTEMENT du VAR

 ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

 CANTON DE SAINT MAXIMIN

COMMUNE DE POURCIEUX

 Registre des Délibérations
 du Conseil Municipal
 N°CNE-2021/03/08

SEANCE du 30 mars 2021

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL			
En exercice	Présents		Représentés
19	13		3
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions
16	16	0	0

OBJET : Adoption du Compte Administratif budget annexe Assainissement 2020.

L'an deux mille vingt et un et le trente mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du 25 mars 2021, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Claude PORZIO, Maire.

Présents : Robert RIEU – Virginie BASSO – Gilles-Olivier PAYAN – Isabelle CAGIATI – Jean-Raymond NIOLA – Renée SALVATORI – Jean-Paul DANIEL – Bernard PERIZZATO – Héléne AUDIFFREN – Olivia FLORENT – Christian FABRE – Carole GENOUX – Isabelle MAILLY-JOUBERT.

Procurations : Philippe ANDRE représenté par Robert RIEU – Claude GARINEAUD représentée par Jean-Raymond NIOLA – Christophe PALUSSIÈRE représenté par Christian FABRE.

Absents : Mathieu MEGARDON – Alexandra HUSSELSTEIN.
 Est élue secrétaire de la séance : Isabelle CAGIATI.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du Compte Administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du Compte Administratif et du Compte de Gestion,
 Considérant que Monsieur Robert RIEU, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du Compte Administratif,
 Considérant que Monsieur Claude PORZIO, Maire s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Robert RIEU pour le vote du Compte Administratif,
 Délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2020 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
 Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2020 dressé par le comptable,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le Compte Administratif 2020, et arrête ainsi les comptes :

Fonctionnement :

Dépenses :

Prévu : 208 256,00 €
 Réalisé : 79 359,54 €

Recettes :

Prévu : 208 256,00 €
 Réalisé : 145 770,77 €

Investissement :

Dépenses :

Prévu : 72 808,00 €
Réalisé : 0,00 €
Reste à réaliser : 0,00 €

Recettes :

Prévu : 72 808,00 €
Réalisé : 0,00 €
Reste à réaliser : 0,00 €

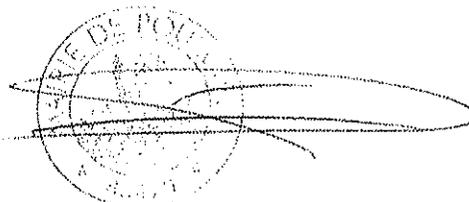
Résultat de clôture de l'exercice 2020 :

Fonctionnement : 66 411,23 €
Investissement : 0,00 €
Résultat global : 66 411,23 €

Certifié exécutoire compte tenu
de la réception en Sous-préfecture,
le 1er avril 2021
et l'affichage en Mairie,
le 1er avril 2021
Claude PORZIO.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Le Président de séance,
Robert RIEU.



COMMUNE DE POURCIEUX

Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
N°CNE-2021/03/09

SEANCE du 30 mars 2021

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL			
En exercice	Présents		Représentés
19	14		3
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions
17	17	0	0

OBJET : Apurement de comptes budgétaires.

L'an deux mille vingt et un et le trente mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du 25 mars 2021, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Claude PORZIO, Maire.

Présents : Robert RIEU – Virginie BASSO – Gilles-Olivier PAYAN – Isabelle CAGIATI – Jean-Raymond NIOLA – Renée SALVATORI – Jean-Paul DANIEL – Bernard PERIZZATO – Hélène AUDIFFREN – Olivia FLORENT – Christian FABRE – Carole GENOUX – Isabelle MAILLY-JOUBERT.

Procurations : Philippe ANDRE représenté par Robert RIEU – Claude GARINEAUD représentée par Jean-Raymond NIOLA – Christophe PALUSSIÈRE représenté par Christian FABRE.

Absents : Mathieu MEGARDON – Alexandra HUSSELSTEIN.

Est élue secrétaire de la séance : Isabelle CAGIATI.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la demande de Monsieur le comptable de la commune il convient d'apurer budgétairement certains comptes et de prévoir les sommes correspondantes au budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

– Décide de procéder à l'apurement de certains comptes :

- Remboursement parts sociales du crédit agricole pour un montant de 152,44 € (neutralisation de l'actif)

Dépenses compte 678 :	152,44 €
Recettes compte 272 :	152,44 €
- Cautionnement et dépôt, consigne bouteille de gaz Worms pour un montant de 7,62 € (apurement des comptes)

Dépenses compte 678 :	7,62 €
Recettes compte 275 :	7,62 €
- Apurement des stocks des comptes relatifs à la dissolution du SIE des Sources d'Argens sans mouvement depuis environ 10 ans (comptes 276358 (créances) et 168758 (dettes)).

Opération d'apurement à prévoir :

Dépenses compte 678 :	34 775,89 €
Dépenses compte 168758 :	10 337,27 €
Recettes compte 276358 :	34 775,89 €
Recettes compte 7788 :	10 337,27 €

— Mandate Monsieur le Maire pour prévoir les sommes au budget communal.

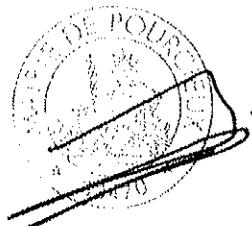
Certifié exécutoire compte tenu
de la réception en Sous-préfecture,
le *1er avril 2021*.....
et l'affichage en Mairie,
le *1er avril 2021*.....

Le Maire,
Claude PORZIO.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Claude PORZIO.



COMMUNE DE POURCIEUX

Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
N°CNE-2021/03/10

SEANCE du 30 mars 2021

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL			
En exercice	Présents		Représentés
19	14		3
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention
17	17	0	0

OBJET : Prêt relais « Parking Lou Claou ».

L'an deux mille vingt et un et le trente mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du 25 mars 2021, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Claude PORZIO, Maire.

Présents : Robert RIEU – Virginie BASSO – Gilles-Olivier PAYAN – Isabelle CAGIATI – Jean-Raymond NIOLA – Renée SALVATORI – Jean-Paul DANIEL – Bernard PERIZZATO – Hélène AUDIFFREN – Olivia FLORENT – Christian FABRE – Carole GENOUX – Isabelle MAILLY-JOUBERT.

Procurations : Philippe ANDRE représenté par Robert RIEU – Claude GARINEAUD représentée par Jean-Raymond NIOLA – Christophe PALUSSIÈRE représenté par Christian FABRE.

Absents : Mathieu MEGARDON – Alexandra HUSSELSTEIN.

Est élue secrétaire de la séance : Isabelle CAGIATI.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire, d'effectuer un prêt relais pour la création du parking Lou Claou pour un montant de 93 900,00 €.

Le Crédit Agricole PCA a fait la proposition suivante :

Montant :	93 900,00 €
Durée :	24 mois
Taux (base 30/360) :	0,50%
Différé d'amort. Du capital :	21 mois
Paiement des intérêts :	Trimestriel
Type échéances :	Constantes
Frais de dossier :	100,00 € (0,30% du capital emprunté ramenés à 100,00 €)
Remboursement du capital :	Au terme du contrat ou à tout moment sans pénalité dès l'encaissement des subventions ou du FCTVA

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de contracter un emprunt de 93 900,00 € auprès du Crédit Agricole aux conditions énumérées ci-dessus,
- Mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à l'emprunt et s'engage à inscrire au budget les sommes nécessaires en dépenses et en recettes.

Certifié exécutoire compte tenu
de la réception en Sous-préfecture,
le 1er avril 2021.....
et l'affichage en Mairie,
le 1er avril 2021.....
Claude PORZIO.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Le Maire,
Claude PORZIO.



COMMUNE DE POURCIEUX

Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
N°CNE-2021/03/11

SEANCE du 30 mars 2021

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL			
En exercice	Présents		Représentés
19	14		3
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions
17	17	0	0

OBJET : Demande de fonds de concours communautaire à la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte pour le projet «Création d'une aire de jeux ».

L'an deux mille vingt et un et le trente mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du 25 mars 2021, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Claude PORZIO, Maire.

Présents : Robert RIEU – Virginie BASSO – Gilles-Olivier PAYAN – Isabelle CAGIATI – Jean-Raymond NIOLA – Renée SALVATORI – Jean-Paul DANIEL – Bernard PERIZZATO – Hélène AUDIFFREN – Olivia FLORENT – Christian FABRE – Carole GENOUX – Isabelle MAILLY-JOUBERT.

Procurations : Philippe ANDRE représenté par Robert RIEU – Claude GARINEAUD représentée par Jean-Raymond NIOLA – Christophe PALUSSIÈRE représenté par Christian FABRE.

Absents : Mathieu MEGARDON – Alexandra HUSSELSTEIN.

Est élue secrétaire de la séance : Isabelle CAGIATI.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaite continuer l'aménagement du quartier de la Gare en proposant une aire de jeux destinée aux plus jeunes rue Gustave Aubert.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Mandate Monsieur le Maire pour faire réaliser le projet de création d'une aire de jeux destinée aux plus jeunes et demande l'attribution d'un fonds de concours communautaire le plus large possible à la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte pour l'année 2021,
- Mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette décision et inscrire les recettes et les dépenses aux chapitres correspondants du budget communal.

Certifié exécutoire compte tenu de la réception en Sous-préfecture,

le 1er avril 2021

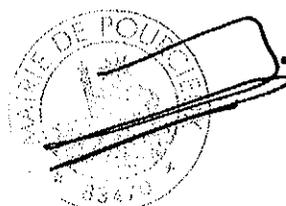
et l'affichage en Mairie,

le 1er avril 2021

Le Maire,
Claude PORZIO.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Claude PORZIO.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT du VAR

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

CANTON DE SAINT MAXIMIN

Envoyé en préfecture le 01/04/2021
Reçu en préfecture le 01/04/2021
Affiché le 
ID : 083-218300960-20210330-CNE20210312-DE

COMMUNE DE POURCIEUX

Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
N°CNE-2021/03/12

SEANCE du 30 mars 2021

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL			
En exercice	Présents		Représentés
19	14		3
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions
17	17	0	0

OBJET : Demande de subvention CAF pour le projet «Création d'une aire de jeux ».

L'an deux mille vingt et un et le trente mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du 25 mars 2021, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Claude PORZIO, Maire.

Présents : Robert RIEU – Virginie BASSO – Gilles-Olivier PAYAN – Isabelle CAGIATI – Jean-Raymond NIOLA – Renée SALVATORI – Jean-Paul DANIEL – Bernard PERIZZATO – Hélène AUDIFFREN – Olivia FLORENT – Christian FABRE – Carole GENOUX – Isabelle MAILLY-JOUBERT.

Procurations : Philippe ANDRE représenté par Robert RIEU – Claude GARINEAUD représentée par Jean-Raymond NIOLA – Christophe PALUSSIÈRE représenté par Christian FABRE.

Absents : Mathieu MEGARDON – Alexandra HUSSELSTEIN.

Est élue secrétaire de la séance : Isabelle CAGIATI.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaite continuer l'aménagement du quartier de la Gare en proposant une aire de jeux destinée aux plus jeunes rue Gustave Aubert.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Mandate Monsieur le Maire pour faire réaliser le projet de création d'une aire de jeux destinée aux plus jeunes et demande une subvention la plus large possible à la Caisse d'Allocations Familiales pour l'année 2021,
- Mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette décision et inscrire les recettes et les dépenses aux chapitres correspondants du budget communal.

Certifié exécutoire compte tenu
de la réception en Sous-préfecture,

le 1er avril 2021.....

et l'affichage en Mairie,

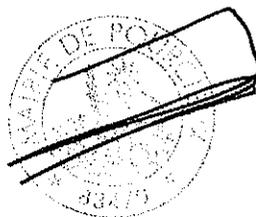
le 1er avril 2021.....

Le Maire,
Claude PORZIO.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Claude PORZIO.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT du VAR

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

CANTON DE SAINT MAXIMIN

Envoyé en préfecture le 01/04/2021

Reçu en préfecture le 01/04/2021

Affiché le

ID : 083-218300960-20210330-CNE20210313-DE

COMMUNE DE POURCIEUX

Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
N°CNE-2021/03/13

SEANCE du 30 mars 2021

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL			
En exercice	Présents		Représentés
19	14		3
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions
17	17	0	0

OBJET : Demande de subvention auprès du Département du Var – Acquisition de tenues pour les membres du Comité Communal Feux et Forêt.

L'an deux mille vingt et un et le trente mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du 25 mars 2021, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Claude PORZIO, Maire.

Présents : Robert RIEU – Virginie BASSO – Gilles-Olivier PAYAN – Isabelle CAGIATI – Jean-Raymond NIOLA – Renée SALVATORI – Jean-Paul DANIEL – Bernard PERIZZATO – Hélène AUDIFFREN – Olivia FLORENT – Christian FABRE – Carole GENOUX – Isabelle MAILLY-JOUBERT.

Procurations : Philippe ANDRE représenté par Robert RIEU – Claude GARINEAUD représentée par Jean-Raymond NIOLA – Christophe PALUSSIÈRE représenté par Christian FABRE.

Absents : Mathieu MEGARDON – Alexandra HUSSELSTEIN.

Est élue secrétaire de la séance : Isabelle CAGIATI.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'acheter des tenues réglementaires pour les membres du Comité Communal Feux et Forêt.

Le montant total de l'acquisition s'élève à 1 414,20 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

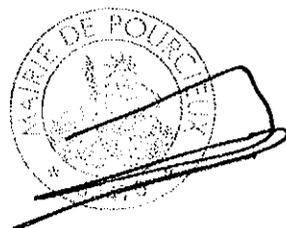
- Demande au Département du Var, pour l'année 2021, l'attribution d'une subvention la plus large possible pour l'acquisition des tenues pour les membres du Comité Communal Feux et Forêt,
- Mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette décision et inscrire les recettes aux chapitres correspondants du budget communal.

Certifié exécutoire compte tenu
de la réception en Sous-préfecture,
le 30 avril 2021.....
et l'affichage en Mairie,
le 30 avril 2021.....
Claude PORZIO.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Claude PORZIO.



COMMUNE DE POURCIEUX

 Registre des Délibérations
 du Conseil Municipal
N°CNE-2021/03/14

SEANCE du 30 mars 2021

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL			
<i>En exercice</i>	<i>Présents</i>		<i>Représentés</i>
19	14		3
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions
17	17	0	0

OBJET : Contractualisation d'un Projet Educatif Du Territoire 2021/2024.

L'an deux mille vingt et un et le trente mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du 25 mars 2021, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Claude PORZIO, Maire.

Présents : Robert RIEU – Virginie BASSO – Gilles-Olivier PAYAN – Isabelle CAGIATI – Jean-Raymond NIOLA – Renée SALVATORI – Jean-Paul DANIEL – Bernard PERIZZATO – Héléne AUDIFFREN – Olivia FLORENT – Christian FABRE – Carole GENOUX – Isabelle MAILLY-JOUBERT.

Procurations : Philippe ANDRE représenté par Robert RIEU – Claude GARINEAUD représentée par Jean-Raymond NIOLA – Christophe PALUSSIÈRE représenté par Christian FABRE.

Absents : Mathieu MEGARDON – Alexandra HUSSELSTEIN.

Est élue secrétaire de la séance : Isabelle CAGIATI.

Monsieur le Maire informe au Conseil Municipal que le Projet Educatif Du Territoire (PEDT) arrive à échéance.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Projet Educatif Du Territoire (PEDT) vise à organiser, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité éducative et qu'il traduit la volonté municipale d'avoir une démarche partenariale avec les services d'Etat et avec l'ensemble des acteurs éducatifs locaux.

Le PEDT 2021/2024 inclut les objectifs suivants :

- Garantir une continuité et une cohérence éducative en renforçant le travail de collaboration entre tous les acteurs éducatifs,
- Construire l'ensemble des actions autour de l'enfant, pour l'enfant,
- Accompagner l'enfant dans son développement, dans le respect du rythme de l'enfant et des besoins de l'enfant,
- Favoriser l'accès à l'offre éducatif, à la culture et aux loisirs, accessible à tous,
- Promouvoir la mixité et la laïcité,
- Inclure les enfants en situation de handicap en mettant en place les conditions nécessaires à leur épanouissement et à leur accompagnement,
- Co-construire les projets éducatifs autour du projet alimentaire territorial.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

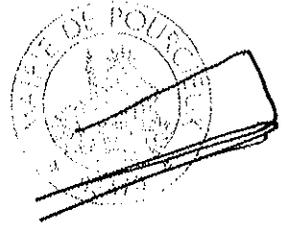
- Approuve les objectifs fixés dans le PEDT présenté,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le PEDT 2021/2024.

Certifié exécutoire compte tenu
de la réception en Sous-préfecture,
le 1er avril 2021.....
et l'affichage en Mairie,
le 1er avril 2021.....
Le Maire,
Claude PORZIO.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Claude PORZIO.



COMMUNE DE POURCIEUX

Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
N°CNE-2021/03/15

SEANCE du 30 mars 2021

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL			
En exercice	Présents		Représentés
19	14		3
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions
17	13	0	4

OBJET : Convention vélorail.

L'an deux mille vingt et un et le trente mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du 25 mars 2021, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Claude PORZIO, Maire.

Présents : Robert RIEU – Virginie BASSO – Gilles-Olivier PAYAN – Isabelle CAGIATI – Jean-Raymond NIOLA – Renée SALVATORI – Jean-Paul DANIEL – Bernard PERIZZATO – Hélène AUDIFFREN – Olivia FLORENT – Christian FABRE – Carole GENOUX – Isabelle MAILLY-JOUBERT.

Procurations : Philippe ANDRE représenté par Robert RIEU – Claude GARINEAUD représentée par Jean-Raymond NIOLA – Christophe PALUSSIÈRE représenté par Christian FABRE.

Absents : Mathieu MEGARDON – Alexandra HUSSELSTEIN.

Est élue secrétaire de la séance : Isabelle CAGIATI.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 30 novembre 2020 et propose d'y apporter quelques précisions.

L'activité du vélorail de la Sainte Baume est suspendue faute d'avoir obtenu l'autorisation de la commune de Saint-Maximin.

La seule possibilité de reprise est de l'autoriser à circuler sur la section de ligne comprise entre la commune de Pourcieux et la commune de Pourrières.

Considérant les retombées économiques, liées aux très nombreux utilisateurs de ce loisir écologique, qui participent au soutien de l'activité commerciale locale.

Considérant l'intérêt pour la collectivité de maintenir ces commerces de proximité qui sont, toute l'année, utiles pour beaucoup, irremplaçables pour les anciens et pour la convivialité dans le village.

Considérant que cette activité ludique participe à la découverte de notre territoire qui peut se poursuivre autrement qu'en vélorail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 13 voix pour et 4 abstentions (Christian FABRE, Christophe PALUSSIÈRE, Carole GENOUX, Isabelle MAILLY JOUBERT) :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de transfert de gestion de patrimoine avec la SNCF Réseau de la section de ligne 947000 de Carnoules à Gardanne ne figurant pas au document de référence du réseau, du PK42,5 au PK60, pour la partie située sur le territoire de Pourcieux, pour une durée de 5 ans (2021-2026),
- Autorise Monsieur le Maire à signer ensuite la convention de délégation de transfert de gestion du patrimoine au Vélorail de la Sainte Baume pour qu'il continue à organiser l'exploitation touristique de cette section et la maintenance de ladite section de voie ferrée,

- Demande au vélorail d'obtenir toutes les autorisations nécessaires à la traversée de la RD423 et notamment l'autorisation du service des routes du Département et prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité de la traversée de cette route située dans une zone hors agglomération,
- Demande au vélorail de sensibiliser les usagers au respect des habitants des logements proches de la voie ferrée en s'abstenant en particulier de toutes manifestations bruyantes.
- Demande au vélorail d'équiper son matériel de tous dispositifs techniques permettant de réduire le bruit de roulement

Certifié exécutoire compte tenu
de la réception en Sous-préfecture,
le 1er avril 2021
et l'affichage en Mairie,
le 1er avril 2021
Claude PORZIO.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Le Maire,
Claude PORZIO.

